

**Droit à la pension de réversion pour le conjoint du même sexe**



Comme au moment de l'entrée en vigueur du pacs, les organismes de protection sociale, dont les régimes de retraite adaptent leurs réglementations à la nouvelle loi sur le mariage entre personnes du même sexe.

C'est ce que viennent de faire l'Agirc et l'Arrco en décidant que « toute la réglementation des régimes de retraite complémentaire des salariés Agirc et Arrco en matière de pension de réversion s'applique de plein droit aux couples mariés de même sexe ».

Cette mesure est applicable au 1<sup>er</sup> juin 2013 (premier jour du mois civil suivant la publication de la loi). (Circulaire Agirc-Arrco 2013-9DRJ du 27 juin 2013).

**TFN Propreté Sud - Est**

Les salariés de la société TFN Propreté Sud-Est et le syndicat du nettoyage Rhône-Alpes de la CNT - Solidarité Ouvrière entament une procédure prud'homale à l'encontre de cette entreprise.

En effet, cette société de propreté ne respecte pas certaines dispositions élémentaires du code du travail telles que le paiement d'indemnité de la tenue de travail dont le port est imposé.

Par ailleurs, il est demandé des rappels de salaires sur qualification, le paiement des congés payés et de compléments salaires conventionnels suite à maladie ou accident du travail, ou encore des demandes d'indemnités pour non respect de la convocation à visite médicale de reprise.

Enfin pour certains salariés il est demandé le retrait de sanctions disciplinaires infondées.

Dans un contexte d'explosion de risques psychosociaux particulièrement prégnant sur le site du métro, une audience en conciliation avait lieu entre TFN propreté Sud-Est et une quinzaine de salariés assistés de leur syndicat CNT - Solidarité Ouvrière, le lundi 8 juillet au conseil des prud'hommes de Lyon ; TFN habitués des prétoires et des condamnations n'a pas souhaité concilier

Rendez-vous est donné le 8 septembre 2014 en bureau de jugement. D'ici là, les équipes militantes de notre section poursuivent leur besogne syndicale avec

déjà quelques succès, malgré la contestation de la désignation de notre RSS par la direction de la société.

Prochaine étape juridique le tribunal d'instance de Villeurbanne pour faire respecter nos droits collectifs et valider cette désignation.

**Syndicat de l'hôtellerie de la restauration du commerce et des services - Rhône**

**Ibis Hotel Budget**

Harcèlement moral, insultes à caractère raciste, le tout sous fond de travail à la tâche et d'augmentation des cadences, c'est sur ces motifs que notre Syndicat de l'hôtellerie de la restauration du commerce et des services 69 a été consulté par une salariée.

Les limites du tolérable semblent avoir été allègrement franchies par la direction de cet hôtel de Chaponnay (69). Informé par cette salariée de la société victime d'un accident du travail, suite au harcèlement de son employeur, l'accident lui ayant valu 15 jours d'ITT, notre syndicat soutiendra la salariée devant les juridictions compétentes. Nous avons également saisi la DIRECCTE de ces situations. Par ailleurs, nous appelons à un rassemblement et diffusion de tract devant l'hôtel pour alerter les clients des conditions de travail des personnels de cette structure appartenant au groupe ACCOR.

**Bâtiment - Rhône**

**Requalification de CDD en CDI**

Le Syndicat Unique du Bâtiment 69 plaide deux dossiers ce mardi 2 juillet, une troisième affaire à été reportée au 26 octobre au conseil des prud'hommes de Lyon concernant des requalifications en CDI. La société IKON HOMES pourtant régulièrement touchée n'a pas daigné se déplacer. Requalification du CDD en CDI, dommages et intérêts pour licenciement abusif et non respect de la procédure de licenciement, non déclaration préalable à l'embauche et non déclaration des salaires à l'URSSAF, paiement tardif et remise tardive des bulletins de paie, rappel de salaires, les raisons ne manquaient pas pour traîner cette société devant la justice. Rendu public du conseil le 3 décembre 2013.

SOLIDARITÉ



OUVRIÈRE



**NE BATTONS PLUS EN RETRAITE !**

**Après l'Accord national interprofessionnel (ANI) de janvier et la loi de juin qui s'attaquent aux droits des travailleurs, le gouvernement et le patronat s'en prennent à nouveau aux retraites.**

La dernière réforme, celle de Sarkozy, est à peine mise en œuvre qu'on nous explique qu'il va manquer 20 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Un premier rapport remis au gouvernement préconise des économies immédiates sur le dos des retraités : une revalorisation des retraites moins rapide que l'inflation, un alignement de la CSG des retraités sur celle des salariés et toute une série d'autres mesures pour trouver

rapidement 7 milliards supplémentaires.

Le rapport Moreau confirme une nouvelle attaque sur la durée de cotisation portée à 43 ou 44 ans d'ici 2020. Mais il amorce surtout un changement de système qui semble se dessiner plus nettement : une révision annuelle du montant des pensions par un « comité des sages » qui pourrait, en dehors de tout débat politique, réviser encore et toujours à la baisse nos retraites au nom de considérations « techniques ».

**Non à la régression sociale tous azimuts !**

Augmenter la durée de cotisation, c'est en réalité programmer la baisse des pensions. Baisse

immédiate pour plus de la moitié des nouveaux retraités qui chaque année, passent directement du chômage ou de l'inactivité à la retraite et qui n'atteindront jamais cette durée. Baisse programmée pour les nouvelles générations entrées plus tard dans la vie professionnelle du fait de l'allongement des études et qui connaissent déjà un chômage massif, aggravé par l'incitation faite aux seniors qui le peuvent de prolonger leur activité.

On « oublie » aussi de rappeler que l'allongement de la durée de cotisation et la décote pénalisent plus fortement les personnes aux carrières courtes, en majorité des femmes.

(suite page 2)



Contrairement à ce que claironnent la propagande imbécile des médias et les idéologues de la bourgeoisie, le déficit actuel n'est pas dû au vieillissement de la population. Il s'explique avant tout par un partage de plus en plus inégal de la plus-value créée par les travailleurs. En trente ans, la part des profits dans le Produit intérieur brut a plus que triplé, alors que dans le même temps, la part des salaires, dont le salaire socialisé (retraites, sécurité sociale, etc.) diminuait d'autant. Partout dans le monde, les classes dominantes sont à l'offensive, reprenant petit à petit ce qu'elles avaient dû concéder en matière de protection sociale au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. En consacrant à la protection sociale pratiquement le même pourcentage des richesses produites qu'autrefois, on pourrait non seulement ne pas toucher à l'âge du départ à la retraite mais même augmenter des pensions souvent minables, notamment le minimum vieillesse.

**D'autres solutions existent**

Dans l'immédiat, il faudrait retrouver la combativité qui a permis à

nos parents et grands-parents d'arracher aux possédants ce dont nous bénéficions aujourd'hui. Obtenir la régularisation des sans-papiers et la fin du temps partiel subi, notamment pour les femmes, permettrait également d'accroître le montant des cotisations.

Mais au fond, il ne faut pas se cacher qu'aucun retour en arrière n'est possible comme font semblant de le croire les syndicats institutionnels et tous ceux qui défendent un illusoire capitalisme à visage humain, créateur d'emplois, égalitaire et respectueux de l'environnement.

Foutaises que tout cela ! Le capitalisme, c'est la concurrence la plus féroce au niveau mondial et cette concurrence nous mène à l'abîme, au chômage de masse et à la destruction de la planète. Il faut cesser de croire au Père Noël de la croissance et du plein emploi ! Luttons pour préserver le peu qui nous reste au sein de ce système inhumain : salaire et conditions de travail et préparons-nous dès aujourd'hui, à vivre autrement, à recréer cette communauté humaine que nous a volée le travail salarié et son double, le chômage.

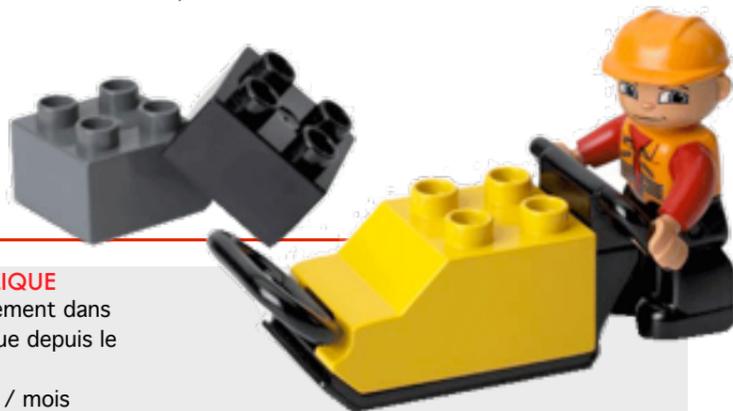
**Mobiliser sans attendre !**

Comme pour l'ANI, le gouvernement et le Medef trouveront des syndicats pour cautionner, au nom du « dialogue social » une politique d'austérité à tous les niveaux et d'acceptation de leurs exigences de régression sociale : baisse du montant des pensions, allongement de la durée des cotisations. Mais comment s'en étonner puisque ces institutions syndicales ont déjà accepté le principe même du capitalisme !

Ces choix déjà défendus en coulisses, ne méritent aucun « partenaire social » et exigent une riposte d'ampleur de tous les travailleurs.

Qu'elles soient de droite ou socialistes, les régressions sociales se combattent dans la rue, par nos manifestations et nos grèves. N'attendons pas, résistons et imposons ensemble, dans l'unité, une autre répartition des richesses en attendant d'abolir le capitalisme une fois pour toutes.

**La régression sociale ne passera pas !**



**La bourse des travailleurs**

**SMIC**  
Depuis le 1er janvier 2013, le smic est à 9,43 € /h  
Soit 1 430,22 € brut  
(pour 151,67h)  
ou 1 120,43 € net/ mois  
pour 35 h/semaine.

**SÉCURITÉ SOCIALE**  
Plafond mensuel de la SS, du 1er janvier au 31 décembre 2013.  
3086 €

**INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**  
2è trimestre 2013= 124,44 €  
Évolution sur un an : + 1,20%

**FONCTION PUBLIQUE**  
Minimum de traitement dans la fonction publique depuis le 1er janvier 2013  
1 430,76 € brut / mois

**TAUX DE COMPETENCE CONSEIL DE PRUD'HOMMES**  
Au 18/01/2013  
En dernier ressort (pouvoi en cassation) ≤ 4 000 €  
En premier ressort (appel) > 4 000,00 €

**INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION**  
Février 2013 +0,3%  
Sur un an, en moyenne annuelle +1%

**AIDE JURIDICTIONNELLE**  
Plafonds de ressources mensuelles observés sur l'année civile précédente :  
Aide totale : 929 €  
Aide partielle : 1393 €  
Majoration de 167 € pour les deux premières personnes à charge et de 106€ pour les suivantes.



**Le syndicat Santé Social Education de la CNT Solidarité Ouvrière a signé « l'Appel des 1000 » adopté à l'issue du meeting de Villejuif le 1er juin 2013 (1)**

Cet appel, signé par un très grand nombre d'organisations syndicales, politiques et professionnelles, demandait le retrait du « troisième plan autisme » annoncé par le gouvernement et s'élevait contre les pratiques de la Haute Autorité de Santé qui s'arrogeait de façon contestable le droit de déterminer les bonnes pratiques en matière de soins à apporter aux personnes souffrant d'autisme.

Si notre syndicat a signé cet appel c'est bien évidemment qu'il est en accord avec les positions qui y sont exprimées, mais nous voudrions souligner que pour nous, il s'inscrit dans un combat qui va bien au-delà du problème douloureux de l'autisme. A travers ce qui pourrait sembler une lutte respectable mais limitée à une toute petite frange de la population, les autistes et leurs familles, c'est en réalité à une vision du monde que nous nous heurtons et à des pratiques déshumanisantes qui sont loin de se réduire au seul champ de la maladie mentale.

En annonçant ce Troisième plan autisme, Mme Carlotti, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, s'est appuyée sur des recommandations de la Haute Autorité de Santé pour décréter que seules bénéficieraient de crédits les établissements pratiquant « les méthodes qui marchent » et pour dénoncer une imaginaire mainmise de la psychanalyse et de la pédopsychiatrie sur la question de l'autisme. Or, cette Haute Autorité de Santé, déjà décrédibilisée par la présence massive en son sein de médecins liés à l'industrie pharmaceutique, s'appuie sur des études biaisées, bafouant toutes les bonnes pratiques en matière de recherche scientifique pour décréter vis-à-vis de l'autisme, la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle étaient en échec et qu'en revanche, les méthodes cognitivo-comportementales rencontraient de francs succès. Qu'il faille recourir à la falsification pour promouvoir des méthodes et en décrédibiliser d'autres est dé-

jà scandaleux en soi, mais cette attitude révèle surtout qu'en promouvant des techniques qui relèvent le plus souvent du dressage comportemental, cette Haute Autorité a choisi un modèle de pensée, et, pour tout dire, une conception du monde.

Alors que la psychanalyse, en dehors des erreurs qu'ont pu commettre autrefois quelques psychanalystes en matière d'autisme, promeut une éthique du sujet, s'appuie sur l'écoute singulière de la dimension inconsciente de chacun, où se tressent l'histoire personnelle et l'Histoire collective du genre humain, les méthodes comportementales réduisent l'être souffrant, et partant tout être humain, à une mécanique simpliste où des causes A entraînent des effets B. Il ne reste plus qu'à démonter la mécanique, à roder les engrenages remis en place et désormais, le travailleur pourra reprendre sa place au sein d'un salariat fonctionnel et béat. La lecture de la littérature cognitivo-comportementale tant vantée par la ministre Carlotti, ancienne



DRH de la société Eurocopter, illustre bien la conception de l'être humain que promeut le monde actuel. Il faut que « ça marche. » En avant vers la rentabilité ! Foin de subtilités d'intellectuels ! Au fond, la vie relève de protocoles. Et d'évaluations. On coche des cases. On répond par oui ou par non. Et si finalement la DRH trouve que « ça va, » alors « ça va. »

Pourquoi se compliquer la vie ? Quand le bâtiment et les exportations de matériel militaire se portent bien, les salariés de ces industries vont bien. Et en cas de dysfonctionnements, quelques séances de rééducation comportementale suffiront pour que ça tourne à nouveau. Oh, bien sûr, on peut parfois se suicider, comme à France Télécom ou chez Renault, mais d'un point de vue statistique, c'est tout de même négligeable. Et puis où irait-on s'il fallait s'inquiéter du sens ? Du sens d'un symptôme, du sens de la vie. L'important, c'est que l'enfant autiste rassure sa famille et ses enseignants. L'important c'est que le salarié bosse et sourie en allant au travail. Et tout le reste n'est que littérature.

(1) voir <http://www.cnt-so.org/L-APPEL-DES-1000>

